

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 juillet 2026

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

30 juin 2026

Date de la réunion :
9 juillet 2026

L'An deux mil vingt six **le 9 juillet à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Laurent ALLANIC, Laurent AUGER, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Pascal BIOULAC, Franck BOITEL, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Stella COCHETON, Corinne GARCIA, Michèle GAUTHIER, Pascal HUGUET, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Nicole JEANTHEAU, Jean-François LAHAYE, Catherine LHÉRITIER, Sabine MARTIN, Joël MARQUET, Eric MARTELLIÈRE, Philippe MERCIER, Jean-Marc MORETTI, Claude NAUDION, Pascal NOURRISSON, Charles RICHARDIN, Mourad SALAH-BRAHIM, Guillaume SAVEUSE

Titulaire excusée : Annie LEVAUX

Suppléant : Jean-Pierre RABUSSEAU

Pouvoirs à partir de 15h35 :

Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Pascal HUGUET
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Charles RICHARDIN
Pascal BIOULAC a donné pouvoir à Joël MARQUET

Nicole JEANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

N°38.2026

(Rapporteur : M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président)

Objet de la délibération :

Administration Générale

Composition du Bureau du
Conseil d'Administration du
Centre De Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
de Loir-et-Cher

Le Président rappelle que l'article 22 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion stipule que *le Conseil d'Administration détermine la composition de son bureau, aucune précision n'est apportée sur le nombre ou la qualité des membres étant appelés à faire partie du Bureau.*

Le Bureau a notamment pour mission réglementaire d'établir l'ordre du jour des séances du Conseil d'Administration.

Lors du précédent mandat, le nombre de membres du Bureau était fixé à 13, soit : le Président, les Vice-Présidents et 8 membres du Conseil d'Administration.

Le Président, M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED propose de fixer le nombre du Bureau à 13.

La composition sera donc arrêtée de la façon suivante :

- Le Président
- 4 Vice-Président.trice.s
- 4 Administrateurs délégué.e.s
- 4 Administrateur.trice.s

.../...

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration après en avoir décidé et à l'unanimité décident :

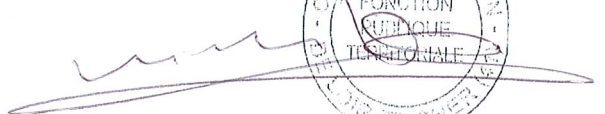
- **de fixer** à 13 le nombre de membres du Bureau
- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération

La secrétaire de séance,

Nicole JEANTHEAU

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 9 juillet 2026

Le Président,


Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Publié ou notifié le : 17 juillet 2026
Exécutoire le : 17 juillet 2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

